

2024 LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET LES MISSIONS DU DIRECTEUR D'INSTITUT DE FORMATION

En soins infirmiers et écoles spécialisées

Niveau 1 & 2

DURÉE

Niveau 1 : 2 jours en continu, soit 14 heures

Niveau 2 : 1 jour, soit 7 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

OBJECTIFS

- Définir, clarifier et préciser les responsabilités du directeur et de toute la chaîne de prise en charge des activités d'enseignement.
- Apporter des réponses aux problématiques de terrain
- Analyser les contentieux juridiques étudiants/élèves
- Analyser des recours contentieux
- Identifier les différents types de recours (non contentieux et contentieux)
- Développer les partenariats écoles/universités
- Connaître l'environnement juridique / contentieux
- Porter une attention aux situations représentant un risque juridique
- Développer quelques réflexes de gestion des procédures et de rédaction des décisions faisant grief
- Contribuer à la rédaction d'un mémoire en défense

PUBLIC

- Directeur IFSI
- Directeur IFCS
- Directeur IFAS
- Directeur d'Institut

Pré-requis :

Niveau 1 : aucun

Niveau 2 : avoir suivi le niveau 1

Accessibilité : Un référent handicap est à l'écoute de vos besoins pour toute situation de handicap et besoins en compensation

+ DE **200**
DIRECTEURS
D'ÉCOLES ET
D'INSTITUTS
FORMÉS

+ NOS PLUS

- Pédagogie innovante
- Equipe pédagogique disponible
- Maîtrise des fondamentaux
- Groupe apprenant à effectifs réduits permettant une forte interaction entre les participants

FORMATION DÉCLINABLE EN :

- Accompagnement personnalisé
- Intra ou inter établissement
- Distanciel
- Proposition sur mesure

i DÉLAI D'ACCÈS

- Selon planification, nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

NIVEAU 1

RAPPEL SUR LE STATUT ET LES MISSIONS DU DIRECTEUR

- Le contexte réglementaire de l'exercice des professions
- Les missions du Directeur dans ses relations avec l'équipe, animation et encadrement
- Quelles conséquences en termes de hiérarchie et de responsabilité ?

LE DIRECTEUR FACE AUX ENJEUX DE RESPONSABILITES

1. Le directeur et sa responsabilité

civile et/ou administrative

- Distinction des procédures entre secteur public et secteur privé
- Prise en charge des dommages causés par les étudiants ou les personnels d'enseignement :
 - En stage, et en institut de formation
 - Les garanties spécifiques en école paramédicale

2. Le directeur et sa responsabilité pénale

- Les principes de l'action pénale et les investigations policières
- Définition du « délit non intentionnel »
- Cadre juridique du harcèlement moral
- Prévenir le risque pénal : la traçabilité des événements et de la prise en charge
- Cas concrets et cas de jurisprudence et cas pratiques vécus par les participants

3. Le directeur face à la procédure disciplinaire

- Les actions disciplinaires concernant les personnels
- Les actions concernant les étudiants

4. Les décisions du directeur

- Quelles décisions après un rapport sur un étudiant en stage? Les écueils à éviter
- Motivations des décisions après un conseil pédagogique ou de discipline
- Les règles de forme et de contenu
- Les recours des stagiaires : comment les prévenir ?

Réponse aux problématiques, discussions de groupe, apports de solutions juridiques, étude de jurisprudence

En cas de crise sanitaire majeure :

- Comment gérer l'interruption de l'accueil des étudiants, et assurer la poursuite des procédures d'accès aux instituts, et la continuité pédagogique ?
- La validation du service sanitaire ; maintien des enseignements, évaluations, conditions de diplomation



IMPORTANT

RÉPONSE À CES QUESTIONS TOUT AU LONG DE LA SESSION, EXEMPLE :

- Conseil de discipline, conseil pédagogique : quelle réponse faire à un recours gracieux ?
- Les étudiants en possession de licence ou master : peut-on leur accorder des ECTS ?
- Procédure de recrutement des intervenants vacataires, les recours des étudiants
- Conseil de discipline, conseil pédagogique : quelle réponse faire à un recours gracieux ?
- Les étudiants en possession de licence ou master : peut-on leur accorder des ECTS ?
- Procédure de recrutement des intervenants vacataires

PROGRAMME DE LA FORMATION

NIVEAU 2

PARTIE I

- Les procédures d'avertissement, d'exclusion et de sanction des étudiants (arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 avril 2018) : enjeux de sécurité juridique
- Cas de l'étudiant ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
- Cas de l'étudiant ayant accompli un acte fautif
- Et quelques thèmes ou situation à risque juridique (laïcité, non admission dans le cadre de la procédure Parcoursup, ...)

PARTIE II

La préparation et la rédaction de décisions (actes administratifs unilatéraux)

- Procédure contradictoire
- Rédaction : compétence, motivation
- Notification : les voies et délais de recours

PARTIE III

Les différents types de recours administratifs et contentieux

- Les recours administratifs (que faire en cas de recours gracieux)
- Les différents types de recours contentieux

PARTIE IV

Le mémoire en défense

- Éléments pour rédiger ou contribuer à la rédaction d'un mémoire en défense



INTERVENANTS

Maître Frédérique MENARD-SERRAND

- Avocate au barreau de Paris
- Consultante
- Formatrice

Juriste



DATES

Niveau 1 :

Du 16 au 17 novembre 2023

Du 30 au 31 mai 2024

Du 14 au 15 novembre 2024

Niveau 2 :

Le 21 mars 2023

Le 11 mai 2023

Le 26 mars 2024

Le 8 octobre
2024



MATÉRIEL

(à apporter par les
stagiaires, si besoin) :

- Papier, crayon, ordinateur
- Si distanciel : connexion internet, caméra et microphone



LIEU DE LA FORMATION

Formation en INTER :

Paris - Sèvres (92)



EMS

FORMATIONS
CARRIÈRES EN SANTÉ

€ FINANCEMENT

- Niveau 1 : 600 €
- Niveau 2 : 300 €

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe de 12 personnes
- Apports théoriques
- Simulation et jeux de rôles
- Exemples jurisprudentiels
- Etudes de cas
- Travaux en groupes

✓ OUTILS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation orale
- Questionnaire de positionnement
- Questionnaire d'évaluation des acquis des participants

NOS RÉFÉRENCES ET PARTENAIRES

- H.C.L.
- CHU Bordeaux
- CHRU de Nancy
- CHU de Tours
- CHU Toulouse
- CHU Poitiers
- CHI Eure-Seine
- et de nombreux autres établissements

INFORMATIONS :

Je suis intéressé(e)

PRENEZ CONTACT :

au **01 49 66 22 51** ou **inscription@em-sante.com**

Vous serez mis(e) en relation avec notre équipe pédagogique.

Vous obtiendrez des conseils pratiques pour obtenir le financement (possible par OPCO et ANFH) de votre formation.

Plus d'informations sur em-sante.com

EMS, PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

EM SANTE
33, avenue de l'Europe
92310 SEVRES
www.em-sante.com



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

N° 3681
odpc